



N° SP_2018_10_026

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SEME COMMISSION

SERVICE : Pôle Solidarité Enfance

OBJET : Décision modificative n° 2 - 2018 du Pôle solidarité enfance (PSE)

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, M. HANUS, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme GENTIL, M. RUMEAU, M. VIROULAUD.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ARCHER, excusé, a donné délégation de vote à M. TOULZA ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme DEBOURG, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme JARDEL, excusée, a donné délégation de vote à M. HANUS ; M. LEFORT, excusé, a donné délégation de vote à Mme FONTAINE ; Mme REJASSE, excusée, a donné délégation de vote à Mme ACHARD ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le projet de décision modificative n° 2 du budget du Pôle solidarité enfance, soumis à vos délibérations, propose des adaptations de la prévision budgétaire afin de prendre en compte la réalité des activités.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				422 772 €
Recettes				14 000 €

RAPPORT

Le projet de décision modificative n° 2 du budget du Pôle solidarité enfance se traduit par une augmentation des dépenses et des recettes de fonctionnement, respectivement de 422 772 € et de 14 000 €, détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses : + 422 772 €
Recettes : + 14 000 €

Il se caractérise notamment par les éléments suivants :

1 - DEPENSES + 422 772 €

A – Prévention médico-sociale Montant : - 28 384 €

Dans le secteur de la prévention médico-sociale, je vous propose de désinscrire des crédits pour 28 384 € (- 5,8 %) concernant :

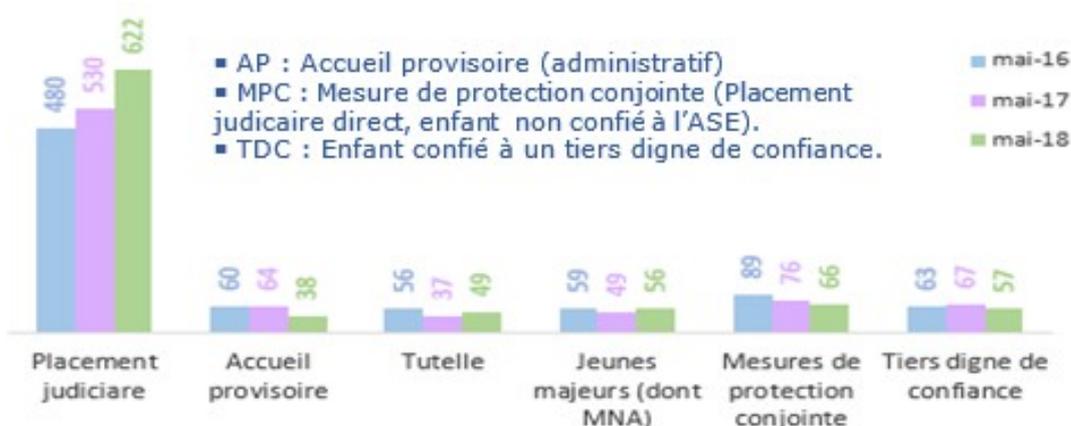
- une diminution de 25 000 € sur le budget réservé aux formations obligatoires des assistants maternels ;
- une augmentation de 2 681 € pour les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), liée à la réalité du taux directeur (0,9 %) établi par l'Agence régionale de santé (ARS), générant une augmentation de la dotation globale de soins 2018 ;
- une augmentation de 2 000 € pour le renouvellement de l'appel à projet pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- une diminution de 8 065 € de subventions destinées aux actions sanitaires et sociales conduites par les partenaires du Département.

B – Enfance-famille Montant : + 503 726 €

Dans le secteur de l'enfance et la famille, je vous propose d'augmenter les crédits à hauteur de 503 726 € (+ 1,3 %). Cette inscription complémentaire traduit l'évolution du nombre de MNA et de Haut-Viennois confiés au Département et s'accompagne d'ajustements de crédits dont l'essentiel est présenté ci-dessous.

Éléments de contexte : Au 31 mai 2018, 888 enfants et jeunes (823 au 31 mai 2017) étaient pris en charge financièrement par le Conseil départemental témoignant d'une augmentation de 7,9 %.

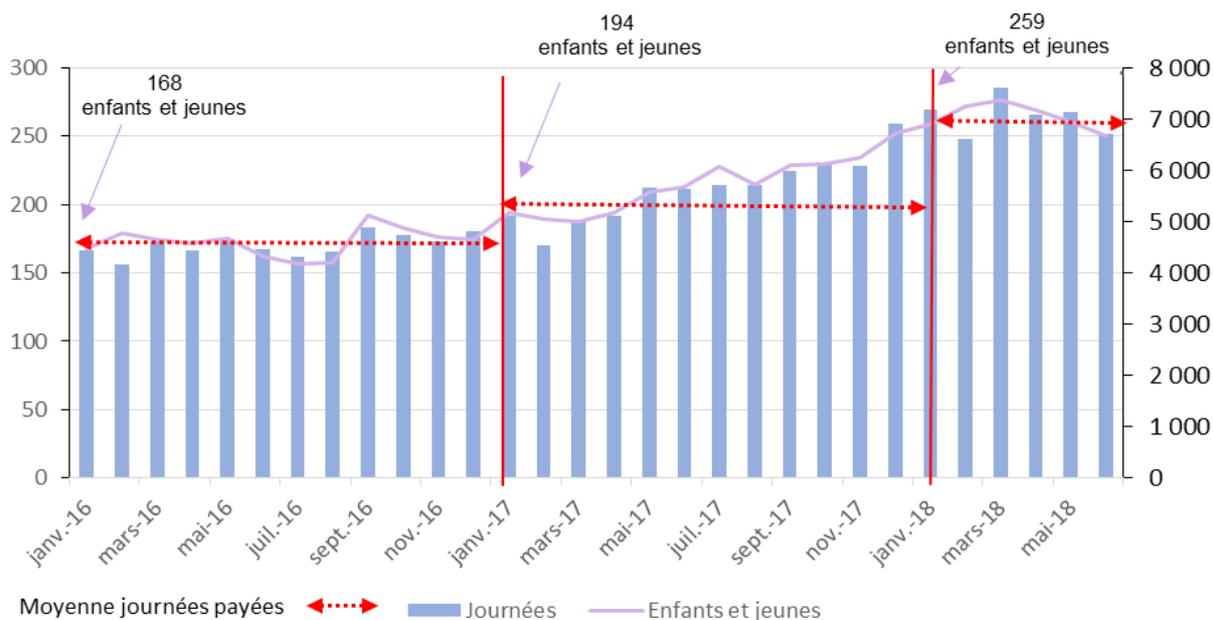
Les jeunes pris en charge financièrement par statut



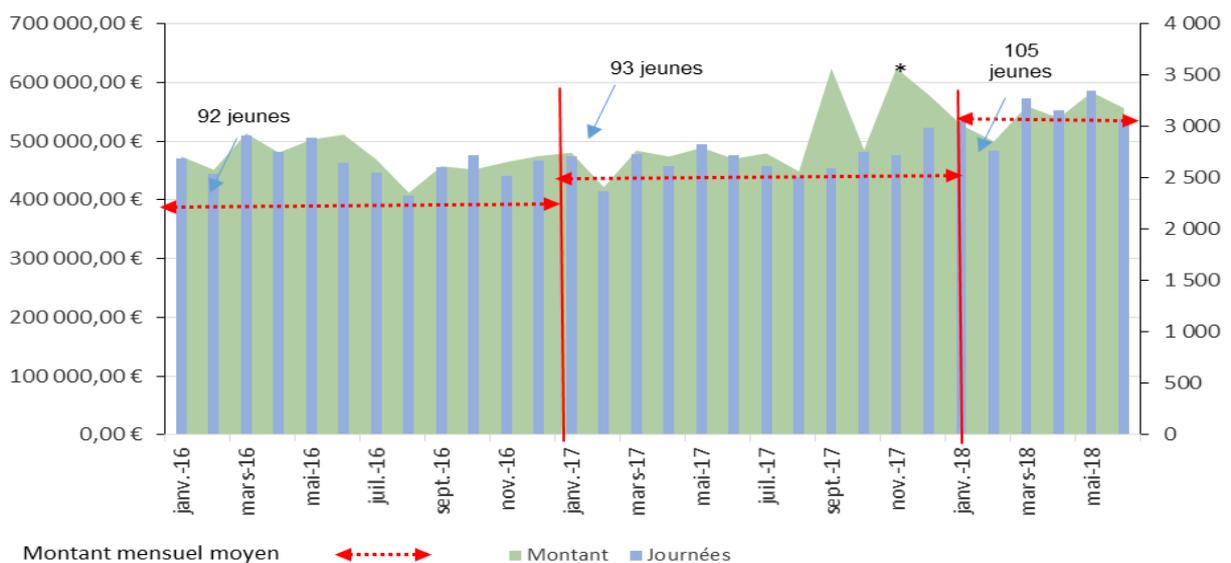
1 - Les effets conjoints de l'évolution croissante, depuis le début de l'année 2018, du nombre d'enfants confiés et de journées payées dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS) du et hors département, les lieux de vie et d'accueil (LVA) du et hors département, les foyers de jeunes travailleurs (FJT) et les hôtels, nécessitent la mobilisation de crédits supplémentaires à hauteur de 961 200 €.



Le nombre de journées payées progresse de 36,1 % soit 42 367 journées au 1^{er} semestre 2018 (31 124 en 2017 pour la même période).



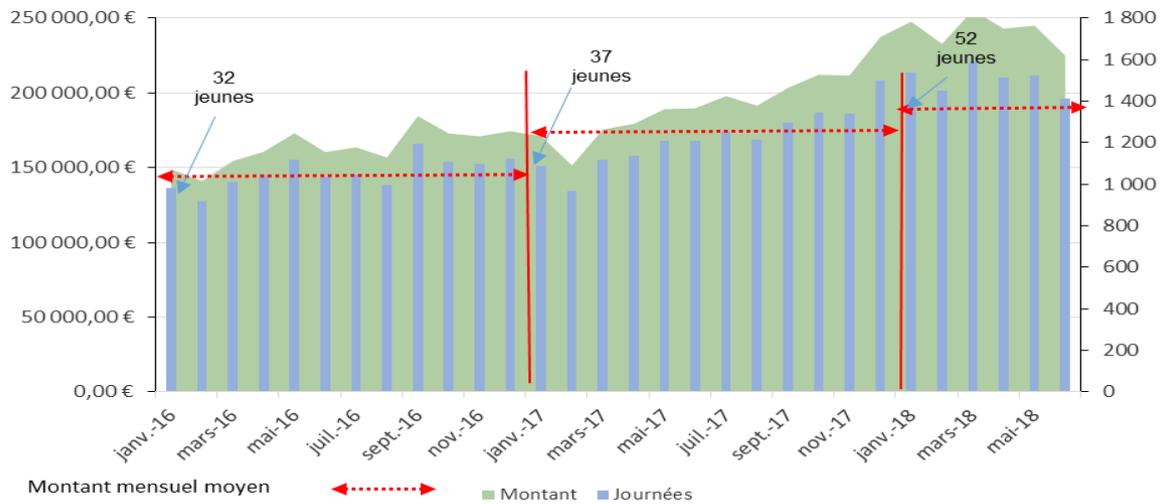
• 507 700 € de crédits complémentaires sont nécessaires pour financer l'évolution des frais d'hébergement en MECS¹. Le coût du 1^{er} semestre s'arrête à 5 321 237 € et traduit une augmentation de 25,4 % (4 244 808 € pour 1^{er} semestre 2017).



* Les pics de septembre et novembre 2017 correspondent au remboursement non prévisible de frais d'hébergement à d'autres Départements pour un montant total de 238 694 €.

1 Le prix de journée moyen 2018 en MECS est d'environ 200 €.

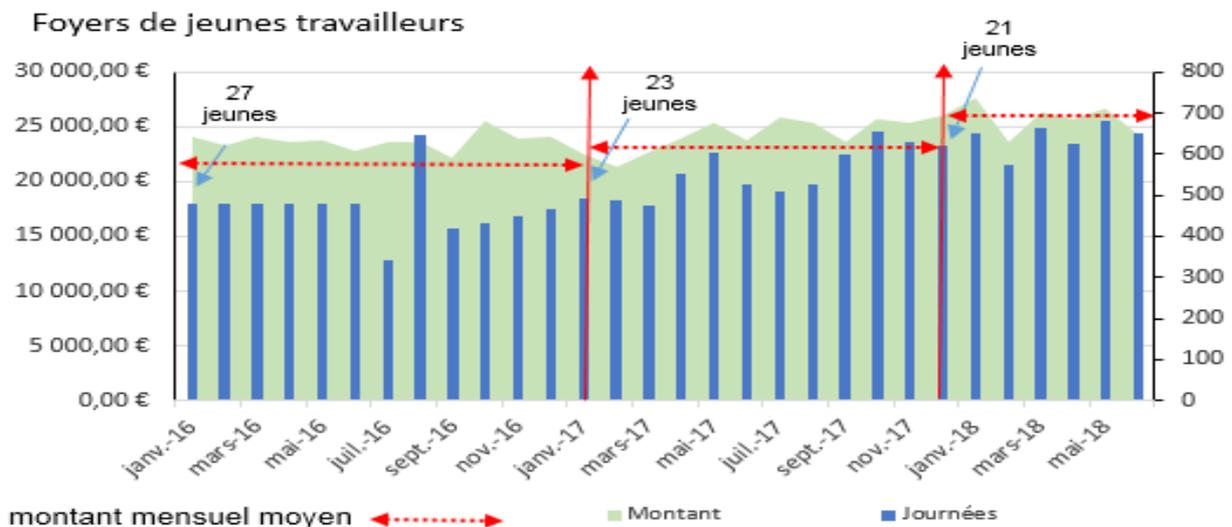
- 320 000 € de crédits complémentaires sont nécessaires pour financer l'évolution des frais d'hébergement en LVA², en complément de l'abondement de 567 000 € réalisé au BS 2018. Au cours du 1er semestre, le nombre de journées payées a crû de 34 % (9 022 contre 6 733 pour la même période en 2017).



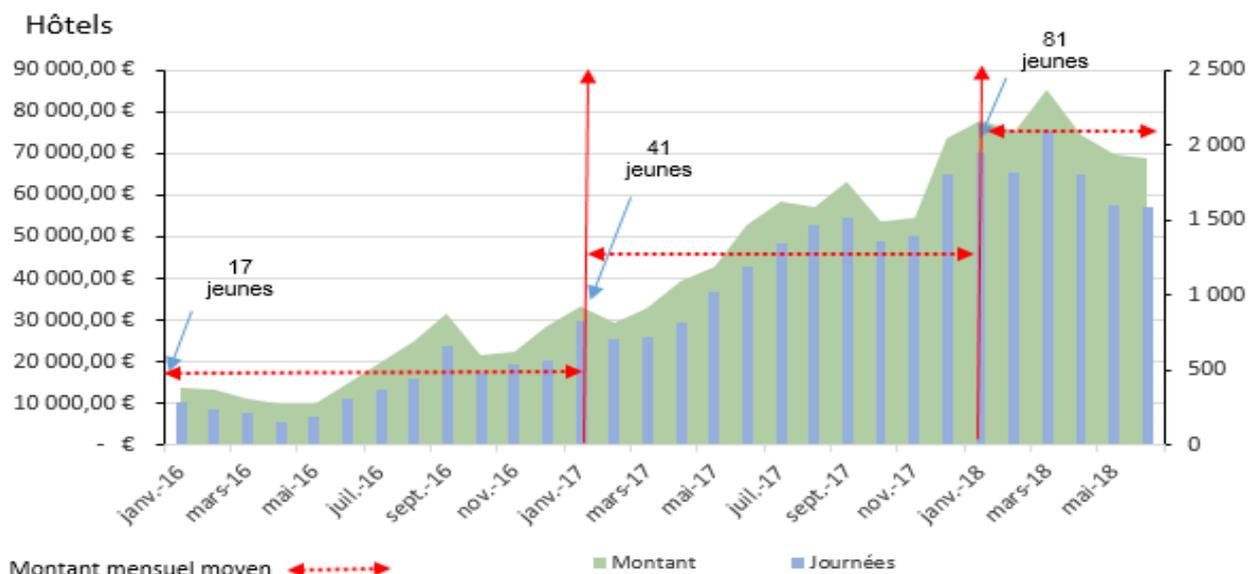
- 133 500 € de crédits complémentaires sont nécessaires pour financer l'évolution des frais d'hébergement des MNA (Hôtels³ et FJT⁴). Cette hausse tient compte de la diminution de 230 000 € sur la ligne de crédit affectée au dispositif d'accompagnement spécifique des MNA, en raison de la nécessité de relancer l'appel à projet infructueux lors de la première session.



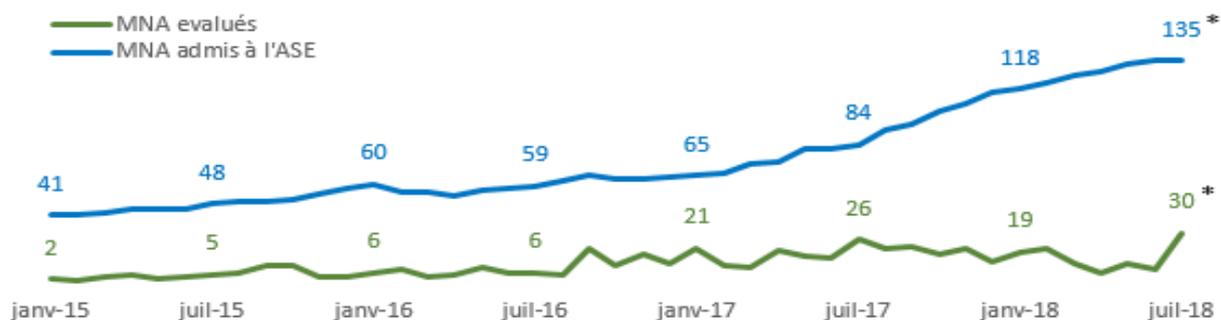
Evolution des dépenses d'hébergement pour les MNA en hôtels et FJT.



2 Le prix de journée moyen 2018 en LVA est d'environ 165 €.
 3 Le prix de journée moyen 2018 en hôtel est d'environ 45 €.
 4 Le prix de journée moyen 2018 en FJT est d'environ 65 €.



Evolution du nombre de MNA évalués et confiés.



* données de juillet non consolidées

2 - Un besoin complémentaire de 66 000 € est nécessaire pour les paiements aux enfants. Il concerne l'évolution des frais des accompagnements éducatifs en milieu ouvert (AEMO) exercés par des structures hors département et le paiement des allocations prévues par la délibération « Prestations servies aux enfants confiés au Département et orientés en famille d'accueil » en date 9 janvier 2018.

3 - Un abondement de 10 000 € des crédits consacrés à l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) dans le cadre de la révision du schéma départemental de l'enfance et de la famille.

4 - Une diminution de 91 792 € du budget du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) de l'Association limousine de sauvegarde de l'enfance à l'adulte (ALSEA) qui tient compte de l'ajustement des produits de la tarification pour l'année 2018.

5 - Une diminution de 16 582 € sur les lignes de crédits concernant les subventions aux haltes garderies.

6 - Une diminution de 10 100 € sur les lignes de crédits concernant les Interventions sociales d'intérêts collectifs (ISIC).

7 - Une diminution de 155 000 € sur les lignes de crédits concernant les assistants familiaux.

8 - Une diminution de 230 000 € sur les lignes de crédits affectées aux allocations principales (-200 000 €), aux allocations d'habillement et majorité (-10 000 €) ainsi que sur la ligne entretien et allocations familiales (-20 000 €).

9 - Une diminution de 30 000 € sur la ligne de crédit affectée au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

C – Autres interventions - action sociale Montant : - 52 570 €

Dans le secteur de l'action sociale, je vous propose de désinscrire des crédits pour 52 570 € (- 3,3 %) concernant :

- 570 € correspondant à un ajustement des montants réservés aux subventions aux organismes sociaux ;
- 1 000 € de crédits affectés aux actions de prévention dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Depuis 2010, EDF réserve 10 % de sa dotation à des actions de prévention. En 2018, ce partenaire a diminué le montant de sa dotation de 10 000 € (Cf. infra) ;
- 10 000 € de crédits affectés aux aides au maintien dans un logement locatif dans le cadre du FSL ;
- 30 000 € de crédits affectés au Fonds d'aide à la fourniture d'énergie ;
- 4 500 € dans le cadre de la participation au micro-crédit personnel (bonification des intérêts à l'issue de l'accompagnement des bénéficiaires) ;
- 6 500 € dans le cadre des secours.

Les dépenses de fonctionnement, toutes décisions budgétaires confondues, se portent ainsi à 40 365 704 €.

2 – RECETTES

+ 14 000 €

Une augmentation de 14 000 € (+ 0,8 %) en recettes de fonctionnement est proposée :

- une augmentation de 24 000 € du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des MNA confiés, en complément de la somme de 600 000 € inscrite au BS ;
- une diminution de 10 000 € de la dotation d'EDF dans le cadre du Fonds d'aide à la fourniture d'énergie (FAFE) pour l'année 2018.

Les recettes de fonctionnement sont estimées, au titre de l'année 2018, à 1 829 107 €.

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu la délibération du budget primitif du Conseil départemental en date du 8 février 2018 ;
Vu la délibération « Prestations servies aux enfants confiés au Département et orientés en famille d'accueil » en date 9 janvier 2018 ;
Vu l'arrêté du 23 juillet 2018 fixant le montant du financement exceptionnel de l'Etat pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2017 ;
Vu le courrier d'EDF fixant le montant de la dotation FSL 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'adopter les propositions de décision modificative n° 2 du budget du Pôle solidarité enfance telles que formulées dans le présent rapport ;

d'arrêter à 422 772 € l'augmentation des dépenses de fonctionnement et à 14 000 € l'augmentation des recettes de fonctionnement.

39 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER (délégation de vote à M. TOULZA), Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG (délégation de vote à M. BOST), M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIGUE-POUPON, M. HANUS, Mme JARDEL (délégation de vote à M. HANUS), M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT (délégation de vote à Mme FONTAINE), Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE (délégation de vote à Mme ACHARD), Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

3 absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme GENTIL, M. RUMEAU, M. VIROULAUD.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2018
Affiché le 18 octobre 2018
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018